



Dijon, le 15 janvier 2019

VOS ELUS AU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE VOUS INFORMENT

Chères et chers collègues,

Nous subissons de plein fouet les conséquences de la LOI TRAVAIL 2017 ainsi que l'absence d'un accord d'entreprise sur la mise en place des CSE et des activités sociales à la SNCF, suite à la position intransigeante de la direction.

Cela a pour conséquences d'amener certains d'entre vous à faire face à des fermetures de restaurant d'entreprise, d'ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) ... La période de transition entre la disparition des Comités d'Etablissement (CER) tels que nous les avons connus et la création d'une nouvelle instance du personnel (fusion des CER, DP, CHSCT) en CSE (TER BFC / Zone de Production Sud-Est / FRET / etc.) se traduit par l'absence d'interlocuteur et de responsable défini dans ces CSE. Pour autant, vos élus au CSE TER vous informent que l'ensemble de nos activités se poursuivent pour les cheminots et leurs ayant-droits dépendant ultérieurement des CE SNCF Mobilités TER BFC, FRET, Maintenance & Travaux, Circulations malgré les quelques désagréments que vous avez pu connaître, et qui pourraient perdurer jusqu'à la création effective des nouveaux CSE. Nous espérons vivement que cela se règle rapidement tant pour la continuité des activités sociales au profit de tous les cheminots actifs et retraités que pour les salariés CE/CSE.

En outre, les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, par un courrier en date du 21 décembre 2018 ont demandé de réouvrir les négociations afin d'obtenir enfin un accord à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face. Une réponse de l'entreprise est attendue dans les heures ou les jours qui viennent.